

PRÉLIMINAIRES

L'assemblée vote souvent comme un seul homme... puisque les députées et sénatrices sont en nombre infime.

L'actualité politique française permet, en creux de divers scandales à connotation sexuelle, de mieux percevoir ce qui constitue l'archaïsme profond d'une grande partie des « représentants du peuple français ».

En se plaçant sur le terrain du droit, et non sur celui des faits-divers ou de la chronique d'alcôve – en échappant à DSK, Tron, Mitterrand, sans oublier, hors de notre zone de droit, Jacob Zuma, Clinton, Berlusconi ou Moshe Katsav, chef d'État israélien –, en y mêlant un rappel des avancées et reculades de ces dernières années, il devient possible de porter un regard sans concession sur le domaine des mœurs sexuelles, des nouveaux modèles de famille qu'elles induisent et des questions de genre, que les élus et dirigeants politiques connaissent et suivent tout particulièrement.

Le respect de la loi est supposé être le même pour tous. Celle-ci devient donc un instrument d'analyse redoutable lorsque la loupe est pointée vers ceux-là mêmes qui la votent ou l'initient. L'homme politique se révèle un citoyen qui confond immunité parlementaire et sentiment d'impunité, drague et agression sexuelle, use de la promotion canapé alors qu'il a instauré le délit de harcèlement sexuel, entend imposer une image de sa vie privée à chaque campagne,

mais s'indigne dès que la presse et l'édition décident de s'en mêler.

Le politique est aussi un législateur... qui statue sur les rapports entre sexe et loi à coups de démagogie sécuritaire, tandis que, resté figé au XIX^e siècle, il interdit le mariage homosexuel et refuse d'instaurer un statut du beau-parent, à rebours des autres pays dits latins. À côté du Parlement, le gouvernement participe, à l'aide de projets de loi comme en rédigeant des textes réglementaires – des décrets aux circulaires –, à cette construction en forme de négation des droits à la sexualité, comme celui de disposer de son propre corps. En réalité, l'ensemble de ces sujets concerne aussi bien la vie privée et publique de chacun, qu'il soit élu ou électeur.

Il y aussi ceux qui ne sont pas, électoralement, suffisamment nombreux pour sortir leur statut juridique d'une vision médiévale : la France est condamnée régulièrement par la Cour européenne des droits de l'homme à propos du régime juridique infligé aux transgenres. De même, dans l'esprit des élus de la Nation, la solution à la prostitution forcée consiste à punir désormais le racolage passif et à viser bientôt le client, sans vraiment s'inquiéter des souhaits et des droits des... prostitués.

La supposée protection de la jeunesse engendre les pires réactions démagogiques au nom de la lutte contre la pornographie, alors que le délit de propagande anticonceptionnelle – instauré en raison de la démographie en berne à la sortie des premiers grands conflits mondiaux – continue de sanctionner la promotion des contra-

ceptifs féminins, la publicité pour le préservatif – en général lénifiante – n'étant que tolérée en raison de l'épidémie de sida.

La vie sexuelle des prisonniers est à l'image de celle réservée aux couples binationaux qui doivent à présent, faute de titre de séjour, se retrouver hors de nos frontières pour copuler.

L'éducation sexuelle est obligatoire au collège, la majorité sexuelle est à 15 ans, mais la lecture des libertins du XVII^e siècle n'est possible qu'à partir de 18 ans...

On l'aura compris, il était temps de tendre un miroir à la classe politique et à ses électeurs pour que chacun tourne la page de la si peu moderne gauloiserie.